



COLLECTES EN PORTE À PORTE



Petit rappel pour une utilisation correcte de vos conteneurs

Que vous ayez un conteneur pour les papiers/cartons et/ou pour les déchets organiques et pour les déchets tout-venants, voici les informations importantes pour éviter les surprises...

COMMENT VÉRIFIER MA PRODUCTION DE DÉCHETS ?



Elle est disponible via votre espace personnel « **mon conteneur en ligne** » sur intradel.be. Si vous n'avez plus vos login et mot de passe, il vous suffit d'**envoyer un mail** à l'adresse info@intradel.be avec vos coordonnées postales, ou de contacter notre call center au **04/240.74.74**.

JE DÉMÉNAGE, QUE DOIS-JE FAIRE AVEC MES CONTENEURS ?



Vos conteneurs sont **liés à votre adresse** et non pas à votre nom. Lorsque vous déménagez, tout comme pour votre compteur d'eau ou d'électricité, vous devez les **laisser sur place** et remplir un document pour signaler votre changement d'adresse. Ce document (disponible auprès de votre administration communale) devra être signé par vous.

MON CONTENEUR N'A PAS ÉTÉ TOTALEMENT VIDÉ LORS DE LA COLLECTE. QUI CONTACTER ? LES DÉCHETS RESTÉS DANS MON CONTENEUR ONT-ILS ÉTÉ PESÉS ?

Pour comptabiliser les kilos collectés, **DEUX pesées distinctes** sont effectuées. Une **avant la vidange**, et une **après**. Le poids pris en considération est la **différence entre ces deux pesées**. S'il reste des déchets dans votre conteneur (quelque chose bloque ou empêche les déchets de s'évacuer), ceux-ci ne seront pas comptabilisés.

QUELS SACS PEUT-ON METTRE DANS LE CONTENEUR VERT ?



Les déchets organiques (restes de nourriture, épluchures de fruits et légumes, etc) peuvent être jetés soit directement dans le conteneur, soit **emballés dans un sachet de pain** en papier ou un sac compostable. Ce dernier **DOIT IMPÉRATIVEMENT** porter le **logo OK compost/TUV AUSTRIA**. Ce label garantit une bonne décomposition du sac et de la matière organique.

QUAND SORTIR VOS CONTENEURS ?

Quand ils sont **PLEINS**... Sortis trop tard, vos conteneurs risquent de ne pas être collectés. Nous recommandons de sortir vos poubelles **la veille de la collecte** en fonction des réglementations communales: **au plus tôt à 19h la veille, au plus tard à 5h du matin le jour même**. Les camions sont susceptibles de passer à partir de 5h du matin (surtout en période estivales), jusque 18h.

QUE FAIRE SI MES CONTENEURS N'ONT PAS ÉTÉ VIDANGÉS ?



Si vos conteneurs ont bien été sorti à temps mais que le camion n'est pas passé, nous vous invitons à contacter le call center d'Intradel.



Une réclamation à formuler ?

Complétez le formulaire en ligne (QR code) ou contactez nous par téléphone au **04/240.74.74**.



Intradel



04 240 74 74
www.intradel.be